

Vous avez entre 17 et 20 ans, vous souhaitez entreprendre le BAFA ?

Nous vous apportons un soutien financier!

SOUTIEN FINANCIER A LA FORMATION BAFA : CANDIDATURE 2020

Qu'est ce qu'un BAFA :

Le BAFA permet d'exercer, dans les Accueils Collectifs de Mineurs (séjours de vacances, accueils de loisirs, accueils de jeunes, accueils de scoutisme), des fonctions d'animation auprès d'enfants et d'adolescents, à titre non professionnel et de façon occasionnelle.

Pour l'obtenir, il faut avoir suivi avec succès les trois étapes de la formation, deux étapes théoriques et une étape pratique, préparant avant tout le candidat à :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés notamment aux conduites addictives et aux pratiques sexuelles ; apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles ils sont confrontés ;
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective et veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs ;
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- **Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.**

Les 3 étapes de la formation :

La formation est composée de 3 étapes (2 sessions théoriques et 1 stage pratique) se déroulant obligatoirement dans l'ordre suivant :

- 1. La session de formation générale** (minimum 8 jours)
- 2. Le stage pratique** (minimum 14 jours)
- 3. La session d'approfondissement** (minimum 6 jours) ou de qualification (minimum 8 jours)

SOUTIEN MUNICIPAL

Votre municipalité s'engage à aider financièrement deux jeunes par an, qui souhaitent entreprendre la formation BAFA. Les deux candidats retenus seront aidés à hauteur de 40 % du prix de la formation complète.

En contre partie de cette aide financière, il vous sera demandé de vous engager :

- à participer à la formation complète (les trois stages)
- à travailler auprès des structures d'accueil de mineur du territoire (centre de loisirs) à hauteur d'au moins 8 semaines pendant les deux années suivant votre formation.

Cette candidature est à déposer à la mairie de ta commune à l'attention de Mme l'adjoint au maire à l'enfance et à la jeunesse avant le 31 janvier 2020

CANDIDATURE

Vous souhaitez candidater, merci de remplir le document suivant

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

QUOTIENT FAMILIAL :

Votre cursus scolaire / vos projets de formation :

Vos motivations vis à vis de la formation BAFA :